

BENEFICES

Sur **pois protéagineux** : haute efficacité contre **anthracnose, rouille et oïdium**, et bonne efficacité contre **botrytis**.

Sur **féverole** : excellent contrôle de **l'anthracnose et de la rouille**, avec **un seul produit**, sans ajout de chlorothalonil.

Ibex® apporte des **gains de rendement supérieurs** aux autres références.

PRECONISATIONS

0,5 à 0,75 L/ha au stade mi-floraison ou fin floraison

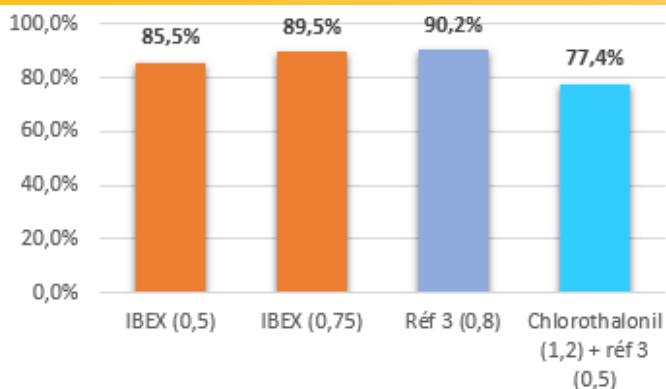
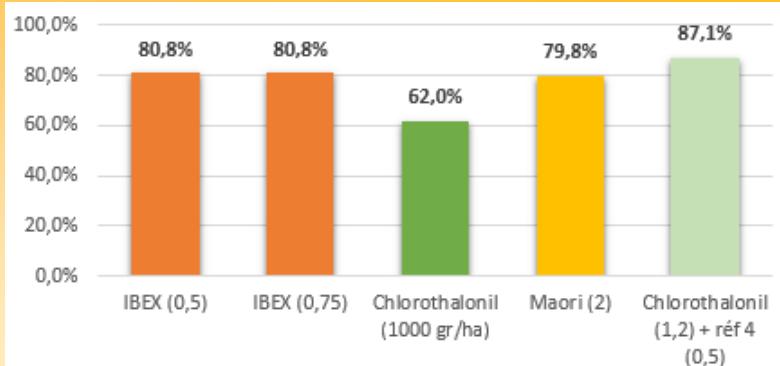
LES PREUVES

Efficacité anthracnose

Programme de 2 applications

Efficacité sur gousses (calcul sur intensité d'attaque)
4 essais BASF

Intensité d'attaque dans les témoins : 20,4%



Efficacité rouille

Programme de 2 applications

Efficacité sur gousses (calcul sur nombre de pustules)
4 essais BASF

Intensité d'attaque dans les témoins : 249 pustules

DES PROGRAMMES ADAPTES A TOUTES LES SITUATIONS

Traitement 1	Traitement 2	Commentaires
Ibex® (0.5-0.75 l/ha)	Chlorothalonil (1000 g/ha)	Contre anthracnose sur pois protéagineux
Chlorothalonil (1000 g/ha)	Ibex® (0.5-0.75 l/ha)	Contre anthracnose et rouille sur féverolets et pois protéagineux
Maori® (2 l/ha)	Ibex® (0.5-0.75 l/ha)	Protection renforcée contre anthracnose et botrytis sur pois protéagineux
Ibex® (0.5-0.75 l/ha)	Chlorothalonil (750 g/ha) + Sunorg® Pro (0.6 l/ha)	Protection renforcée contre anthracnose et rouille sur féverolets et pois protéagineux

Carte d'identité

Ibex® : Marque déposée BASF - **AMM** : n°2000333 - **Composition** : 50 g/L époxiconazole + 133 g/L pyraclostrobine. - **Formulation** : Suspo-emulsion (SE) - **Classement toxicologique** : Mention d'avertissement : **DANGER** -    H301 Toxique en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H332 Nocif par inhalation. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360Df Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme. **Usages et doses autorisées** : - **Betteraves** : cercosporiose, oïdium, ramulariose, rouille : 1 L/ha. - **Pois protéagineux d'hiver et de printemps** : anthracnose, rouille, pourriture grise, oïdium : 0,75 L/ha. - **Féverolets** : anthracnose, rouille : 0,75 L/ha. - **Nombre de traitement par an** : **Betteraves** : 1 - **Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverolets** : 1. **Délai d'emploi avant récolte** : - **Betterave** : 42 jours. - **Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverolets** : 28 jours. **Délai de rentrée dans les parcelles** : 48 heures. **Distance aux points d'eau** : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Spécialité fungicide contenant de l'époxiconazole- Avertissement : Présence phrase de risque H360Df (Peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) impliquant : • Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange spécifiquement autorisé). • Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Sunorg Pro® : Marque déposée BASF **AMM** n° : n°9400389 - **Composition** : 90g/l metconazole—**Classement toxicologique** : Mention d'avertissement : ATTENTION - H319 - H335- H337 - H361d - H411

Maori® : Marque déposée BASF **AMM** n° : n°92010280 - **Composition** : 150 g/l pyriméthanal + 375 g/l chlorothalonil - **Classement toxicologique** : Mention d'avertissement : ATTENTION - H317 - H319 - H335 - H351 - H400 - H410

Chlorothalonil : H318 - H330 - H317 - H335 - H351 - H400 - H410

Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4. + masque A2P3

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr.

Mars 2017 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. .REF 995POFE0317OUEST
BASF France S.A.S Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. 04 72 32 45 45 -
www.agro.bASF.fr